

Rect.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 244 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 244, a été déclaré irrecevable en application de l'article 89 du Règlement.